

S
ASSURANCES DEPARTEMENT INDEMNISATIONS
Madame B.

Paris, le 12 novembre 2019

N° de saisine : D2019-15985

Objet : Accord amiable de solution au litige du Syndicat départemental d'énergies du T.

Madame,

Vous m'avez saisi en vue de résoudre le litige opposant le Syndicat départemental d'énergies du T., que vous représentez en tant qu'assureur, au distributeur X. J'ai le plaisir de vous communiquer l'accord amiable auquel nous sommes parvenus à l'issue du processus de médiation.

Le 2 novembre 2017, le syndicat a enregistré des perturbations électriques dans ses locaux nécessitant une intervention de X. A la suite de ces perturbations, des dommages ont été constatés sur le système d'alarme, dommages évalués à 3 870 euros TTC.

Dans le cadre de la médiation, X a indiqué que ces dommages pouvaient avoir pour origine un mauvais ré-enclenchement des fusibles couteaux lors de la pose du compteur LINKY le 3 octobre 2017, entraînant l'amorçage constaté sur la connexion se trouvant en amont du coupe-circuit.

En ce sens, X a proposé de prendre à sa charge les dommages constatés à hauteur de 3 870 euros TTC.

Au cours d'un échange téléphonique avec ma collaboratrice en charge du dossier, vous avez accepté cette proposition car répondant à votre demande.

J'estime équitable cette solution amiable et je vous recommande, ainsi que X, d'en respecter les termes. Je considère donc que ce litige est résolu.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Le médiateur national de l'énergie
Jean Gaubert



Copie : X